

Traité instituant la CEE - Annexe II: Liste prévue à l'article 38 du traité (Rome, 25 mars 1957)

Légende: Signé le 25 mars 1957 à Rome par les représentants de la République fédérale d'Allemagne (RFA), de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas, le traité instituant la Communauté économique européenne (CEE) énumère, dans son annexe II, les produits agricoles soumis aux droits du tarif douanier commun.

Source: Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg. 03.12.1957, n° 69. Luxembourg: Service central de législation. "Traité instituant la Communauté économique européenne", p. 1500-1501.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/traité_instituant_la_cee_annexe_ii_liste_prevue_a_l_article_38_du_traité_rome_25_mars_1957-fr-960f3798-2a25-4984-b43d-26139ffade9b.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Traité instituant la CEE - Annexe II: Liste prévue à l'article 38 du traité

Liste prévue ? l'article 38 du trait?